

Résumé exécutif des modifications statutaires

Comparaison entre les statuts actuels et la proposition de nouveaux statuts pour l'Assemblée

Note : les statuts actuels partent du texte historique de l'Association, avec une adaptation certifiée à la Loi organique 1/2002. La nouvelle proposition conserve l'essence de l'entité, mais actualise son fonctionnement interne, son système de vote, ses garanties disciplinaires, son organisation numérique et la continuité de la gestion.

Domaine	Statuts actuels	Nouveaux statuts	Valeur pratique du changement
Structure et technique juridique	Texte plus classique, bref, avec une réglementation générale.	Texte plus ordonné, systématique et développé par titres et articles.	Apporte davantage de clarté, de sécurité juridique et moins de marge d'interprétation.
Finalités et cadre légal	Objectifs de voisinage de base et renvoi général à la réglementation sur les associations.	Actualise le cadre légal et redéfinit les finalités dans un langage plus actuel, y compris le dialogue avec les Administrations et l'amélioration de l'environnement.	Renforce la légitimité de l'Association pour agir et représenter les intérêts du voisinage.
Qui peut être membre	Se concentre sur les personnes majeures résidant dans le périmètre territorial.	Clarifie et élargit la possibilité d'adhérer à ceux qui sont liés de manière stable à un logement ou à une parcelle.	Facilite une base sociale plus cohérente avec la réalité de l'urbanisation.
Registre et droit de vote	Ne contient pas un système aussi détaillé de validation du registre.	Instaure le principe d'une voix par logement ou parcelle, avec des règles d'identification et de validation.	Évite les doublons et organise mieux les votes.
Droits à l'information	Reconnaît le droit général de demander des explications sur la gestion.	Développe mieux l'accès aux comptes, procès-verbaux, budgets et documents préalables à l'Assemblée.	Améliore la transparence et permet de voter avec davantage d'informations.
Cotisations, impayés et radiation	Réglementation plus simple sur les cotisations et la perte de droits en cas d'impayé.	Précise les délais de paiement, les effets de l'impayé, la suspension des droits et la radiation pour retard de paiement après audition préalable.	Réduit les conflits et clarifie qui peut exercer les droits associatifs.
Régime disciplinaire et exclusion	Système plus succinct, avec moins de détails procéduraux.	Introduit une procédure garantissant les droits : audition, proportionnalité, instructeur impartial, motivation et exclusion réservée à l'Assemblée.	Protège mieux les membres et renforce la solidité des décisions disciplinaires.
Convocation de l'Assemblée	Préavis minimum plus court et système de convocation plus traditionnel.	Le préavis est allongé et davantage d'informations sont exigées sur la modalité, la documentation et le système de vote.	Réduit le risque de contestations pour vices de forme.
Votes et majorités	L'élection du Conseil était configurée par vote secret.	L'élection des fonctions devient publique ; les révocations, procédures et questions particulièrement sensibles peuvent rester secrètes.	Distingue mieux entre les votes ordinaires et ceux qui exigent une confidentialité particulière.
Assemblées à distance et vote à distance	Ne régleme pas en détail le vote à distance, anticipé ou par procuration.	Réglemente la participation à distance, le vote électronique, le vote anticipé, la représentation et le contrôle des incidents ; prévoit en outre un point fixe demandé 7 jours à l'avance pour voter sur place.	Facilite la participation sans perdre le contrôle organisationnel.

Domaine	Statuts actuels	Nouveaux statuts	Valeur pratique du changement
Processus électoral	Système plus ouvert et plus simple.	La présentation préalable des candidatures est organisée et, seulement s'il n'existe aucune candidature pour un poste, elles pourront être présentées lors de l'Assemblée pour ces postes vacants.	Évite les improvisations et renforce la sécurité du processus électoral.
Conseil d'administration et fonctions	Fonctions de base de la Présidence, Vice-présidence, Secrétariat, Trésorerie et des membres du Conseil.	Précise mieux les compétences, intègre le poste de Responsable de la communication et clarifie les limites et les remplacements.	Améliore la répartition des tâches et la reddition des comptes au sein du Conseil.
Outils de gestion et continuité	Ne développe pas un système clair de transmission documentaire ni d'outils institutionnels.	Renforce l'utilisation de la messagerie, du drive et des outils de gestion de l'Association, avec recours exceptionnel à des moyens personnels seulement si le Conseil l'autorise.	Protège la continuité, la traçabilité et le contrôle documentaire lors d'un changement de Conseil.
Communication officielle	Il n'existait pas de réglementation moderne et complète des canaux officiels.	Sont reconnus comme canaux officiels le site web, le groupe de diffusion WhatsApp, les réseaux sociaux, le panneau d'affichage physique et la distribution en boîtes aux lettres.	Donne davantage de validité et de valeur probante aux communications adressées aux membres.
Gestion financière et contrôle des dépenses	Régime économique plus basique, avec moins de détails sur les autorisations et le contrôle interne.	Renforce les seuils d'autorisation, les remboursements, les avances, la contractualisation liée et l'exigence de devis comparables dans certains cas.	Accroît le contrôle interne et réduit les risques dans les paiements et les contrats.
Protection des données et support numérique	Aucun développement spécifique adapté à la gestion numérique actuelle.	Comprend des dispositions sur la protection des données, les communications électroniques, les registres numériques, la signature électronique et la conservation documentaire.	Met l'Association à jour face à la réalité numérique et améliore le formalisme de la gestion.
Clause finale et formalisation	Formule finale plus classique.	Améliore la rédaction relative à l'approbation, à l'abrogation des versions incompatibles et à la formalisation finale.	Laisse un texte plus propre et plus solide pour son approbation et, le cas échéant, son inscription ultérieure.

Conclusion pour l'Assemblée : la proposition ne change pas l'essence de l'Association, mais elle la rend plus claire, plus moderne et plus sûre. Les principales avancées portent sur la transparence, le contrôle du vote, les garanties disciplinaires, l'organisation interne, la gestion numérique et la continuité entre les Conseils.